

2025-2026

# Règlement Intérieur ACM Maternelle & Élémentaire



L'ALSH l'Oasis- CIACU

2025-2026

## **1. L'inscription**

L'accueil de loisirs reçoit toutes les familles à condition de remplir les modalités suivantes :

- Être adhérent ;
- Remplir et fournir les documents relatifs à la réglementation :
  - Le dossier d'inscription et la fiche de réservation datée et signée
  - 1 photo d'identité
  - 1 photocopie des vaccins à jour
  - 1 photocopie de l'attestation d'assurance Responsabilité Civile à jour
  - Votre numéro allocataire à la Caisse d'Allocations Familiales
  - 1 photocopie de votre attestation CAF datant de janvier de l'année en cours
  - PAI (selon situation de l'enfant)
- Respecter le règlement intérieur ;
- S'acquitter du montant de l'adhésion et du coût de l'inscription avant le début de chaque période.

## **2. Horaires de permanences administratives**

Nous recevons les familles sur rendez-vous les lundis, mardis, mercredi, jeudis et vendredis.

La demande de rendez-vous peut se faire par :

- [acm@ciacu13.com](mailto:acm@ciacu13.com) / [camille.lozzi@ciacu13.com](mailto:camille.lozzi@ciacu13.com) (à privilégier)
- 06 12 69 22 88 (de préférence par message).

La responsable de secteur vous recevra afin de finaliser l'inscription de votre/vos enfant(s).

Nous demandons aux familles de ne pas nous contacter par téléphone à partir de 18h30 en semaine et de ne pas nous contacter le Week end sauf par mail.

Nos congés administratifs annuels sont au mois d'août et une semaine durant les vacances de Noël.

## **3. Les horaires de l'Accueil Collectif de Mineurs [maternelle & élémentaire]**

Mercredis et Périodes de vacances : 8h à 18h.

Les temps d'accueils sont :

- Matin : de 8h00 à 9h30
- Soir : 16h30 à 18h.

Durant les mercredis, un accueil intermédiaire de 13h15 à 13h30 est mis en place pour les enfants inscrits en demi-journée.

Pour des questions de sécurité, d'organisation et de bien-être des enfants nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires d'accueil énoncés ci-dessus. En dehors de ces horaires le portail de l'école restera fermé.

Selon les activités prévues comme lors de sorties exceptionnelles, des horaires d'accueils différents et ponctuels peuvent être mis en place pour le bon déroulement de l'activité. L'équipe pédagogique s'engage à vous le communiquer à l'accueil, sur les programmes et/ou le site internet.

A titre exceptionnel et justifiable, **après accord prévu et discuté** en amont avec la direction de l'ACM, un départ ou une arrivée sur des horaires décalés peuvent être acceptés exceptionnellement. La journée complète restera cependant facturée.

*Nb: En cas de non-respect fréquent et abusif des horaires d'accueil, la structure pourra être amenée à refuser temporairement l'enfant concerné.*

#### **4. Le protocole d'accueil**

Les parents doivent impérativement :

- Accompagner leurs enfants jusqu'au point d'accueil aux horaires indiqués ci-dessus et penser à refermer le portail derrière eux (plan Vigipirate et urgence attentat en vigueur)
- Signer le registre de présence à l'arrivée (nom, prénom, horaire) et au départ de l'enfant.
- Signaler, en début de journée, toute information concernant l'état de leur enfant (traitement en cours, fatigue, dispense d'activités, etc..).

Les départs du soir ne peuvent se faire sans les parents et/ou une personne autorisée sauf pour les enfants disposant de l'autorisation de rentrer seul signée et fourni dans le dossier d'inscription. Aucun enfant ne pourra rentrer chez lui sans autorisation prévue au préalable par ses parents. Les parents doivent informer l'équipe de direction si une tierce personne récupère son enfant. Dans ce cas, la personne (autre que le parent légal) doit présenter une pièce d'identité conforme.

Nous demandons également aux parents de bien vouloir prévenir la direction de l'accueil en cas d'absence ou de retard.

Un parent qui n'aurait pas inscrit son enfant au préalable pourra se voir refuser l'accueil de celui-ci.

*\*Nous vous rappelons également que nous sommes **en plan Vigipirate et Urgence attentat** et que nous sommes tenus de respecter les protocoles de sécurité en vigueur mis en place nationalement par notre ministère : nous demandons donc aux familles de ne pas s'avancer dans les écoles hors zone d'accueil dédiés et de ne pas rester plus que nécessaire à l'accueil.*

#### **5. La répartition des enfants(groupe)**

L'agrément accordé par la DRAJES permet d'accueillir les enfants à partir de 3 ans scolarisés en petite section jusqu'à 13 ans. Il y a :

- 16 enfants max en Maternelle
- 24 enfants max en Elémentaire

- 12 collégiens max (6ème /5ème et 4ème) .

Ils sont répartis au sein des 4 groupes selon la classe dans laquelle ils sont scolarisés :

- 1 groupe de Maternelle : (*souvent découpé en sous-groupes de niveaux selon les activités*), sont accueilli les petites, moyens et grande section.
- 2 Groupes Elémentaires : Les Petits Elémentaire [Cp/ce1-ce2] et les Grands Elémentaire [Ce2/CM1/CM2]
- 1 groupe de Collégiens : 6ème -5ème -4ème

## **6. Les locaux**

- L'ALSH l'Oasis Maternelle se déroule au sein de l'école maternelle Alphonse Daudet, avenue de beauregard, 13100 Aix en Provence.
- L'ALSH l'Oasis Elémentaire se déroule au sein de l'école élémentaire Alphonse Daudet, chemin du four, 13100 Aix en Provence
- L'ALSH l'Oasis collégiens se déroule au sein du Pôle Interactif, avenue de beauregard.

Des salles sont mises à disposition par la Ville pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions possibles.

En cas de travaux effectués au sein des écoles ou d'indisponibilité, la Mairie d'Aix-en-Provence nous indique le lieu où l'ACM pourra se mettre en place en remplacement...

## **7. Les activités**

Les activités s'orientent vers différents axes éducatifs et pédagogiques répertoriés dans le projet pédagogique et éducatif de notre structure. Ils sont en libre accès sur notre site internet et peuvent être transmis en fonction des demandes des familles.

Ces activités sont programmées et sont communiquées par mail, sur l'affichage de l'ACM et/ou sur le site internet. Néanmoins, les activités peuvent faire l'objet d'un changement ou d'une annulation selon les conditions météorologiques ou les impondérables d'organisation.

## **8. Les consignes d'hygiène, santé, et sécurité**

Le CIACU, comme tout ACM, s'engage à respecter les dernières mises à jour du protocole du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse, les normes HACCP et le guide de maîtrise sanitaire promulgués par la cuisine centrale d'Aix en Provence.

En chaque début de période, les enfants participent à l'élaboration des règles de l'ACM et de leur groupe. Certaines règles sont négociables et peuvent varier d'un groupe à l'autre, d'autres règles sont immuables :

- Les enfants doivent informer et demander tous déplacements individuels auprès des animateurs.
- Le lavage des mains est obligatoire avant et après chaque repas (déjeuner et goûter) afin que les règles d'hygiène élémentaires soient respectées.

- Il est interdit de frapper, insulter ou de porter atteinte de quelque façon que ce soit à la sécurité physique, morale et affective des autres enfants ou Adultes présent sur l'ACM. En cas de comportement violent ou discriminant -pour quelques raisons que ce soit- empêchant la sécurité des enfants et des encadrants, l'ACM se réserve le droit de ne plus accepter l'enfant au sein de l'ALSH.
- Il est interdit d'emporter des objets de chez soi : téléphone, jouets, ballons, cartes... Seuls les doudous en maternelle sont acceptés. Une tolérance pour les objets de transition lors du premier mois d'accueil en petite section est acceptée durant un certain temps. En cas de non-respect de cette consigne, nous ne pouvons être tenu responsable, de la casse, de la perte ou du vol de cet objet.
- Il est interdit au garçon d'aller dans les toilettes des filles et aux filles d'aller dans les toilettes garçons.
- Toutes activités et sorties se déroulent conformément à la réglementation de la DRAJES.
- Pour tout traitement médical en cours, le certificat médical est obligatoire. Sans cela le Centre ne pourra administrer de traitement.
- En cas d'allergie spécifique la mise en place d'un Protocole d'Accompagnement Individuel (PAI) est obligatoire.
- Tout accès à l'école en dehors des horaires d'accueil est strictement interdit.
- Par mesure de sécurité le port de bijoux est vivement déconseillé.
- Les enfants doivent avoir une tenue adaptée aux activités. Nous recommandons aux parents d'habiller les enfants de tenues qui permettent la pratique des activités physiques et de loisirs. Vous avez la possibilité de fournir cette tenue dans son sac à dos en plus de sa tenue du jour. L'enfant pourra être écarté de certaines activités si sa tenue ne permet pas une pratique en toute sécurité.
- Les téléphones et montres connecté(e)s ne sont pas acceptés au sein de l'ACM. Les enfants en utilisant doivent impérativement les déposer à l'accueil du matin et les reprendre à l'accueil du soir.

## **9. Les repas**

Les mercredis et durant les vacances, un repas est proposé par notre prestataire « Terre de Cuisine ». Ces repas sont préparés avec l'aide d'une diététicienne et sont systématiquement composés d'un légume, d'un féculent, d'une protéine, d'un laitage et d'un fruit.

Il est possible de commander des repas sans viande auprès de notre prestataire, n'oubliez donc pas de préciser sur la fiche sanitaire si vous souhaitez un repas classique ou sans viande.

Nous veillons tout particulièrement à ce que chaque enfant goûte à tout et ne sorte pas de table sans rien avoir mangé. Il est demandé aux enfants de manger calmement, de respecter les règles de sécurité et de participer au rangement en fin de repas.

Nous recommandons aux parents de nous informer dès l'inscription, si leurs enfants suivent un régime particulier ou s'ils sont allergiques à certains ingrédients, dans ce cas un Protocole d'Accompagnement Individuel est obligatoire.

Lors de sortie, nous demandons le pique-nique fourni par les familles.

## **10. Le goûter & collation**

Le goûter est prévu par l'équipe d'animation. Nous essayons de le varier afin qu'ils découvrent de nouvelles saveurs sans se lasser. Il peut être préparé par les enfants lors d'atelier de cuisine

en réalisant des recettes gourmandes (Moelleux, Milk Shake, Tiramisu...). Il est généralement composé de 4 éléments :

- 2 « biscuits/brioche/gâteaux/Yaourt » de goûts différents (exemple : madeleine chocolat et madeleine fourré à la fraise)
- 1 fruit ou compote,
- 1 boissons (jus de fruit/sirop/ eau...)

L'ACM ne fournit pas de collation le matin. Cependant, les familles peuvent mettre une collation dans le sac de leur enfant composé de la manière suivante :

- 1 fruit/compote
- 1 boissons

La collation peut être prise librement entre 8h et 9h15 mais n'est pas obligatoire. Tout autre élément composant la collation ne correspondant pas à la liste ci-dessus sera confisqué ou laissé dans le sac avec interdiction de les sortir.

## 11. Les anniversaires

Nous ne fêtons que les anniversaires tombant un jour de centre aéré. Si les familles le souhaite, **en nous consultant en amont obligatoirement**, elles peuvent amener de quoi fêter l'anniversaire (gâteau, bougie, bonbon, boisson) .

Nous précisons que nous n'acceptons pas les bonbons, gâteaux, glaces ou tout autre aliments amenés à l'intention des enfants de l'ALSH sans consultation de l'équipe pédagogique avant.

## 12. Les tarifs

Les tarifs sont fixés en fonction des quotients familiaux définis par la CAF. Ces tarifs pourront être remis à jour à chaque période d'inscription.

GRILLE TARIFAIRE CENTRE DE LOISIR  
Mercredi 2024-2025 en fonction du quotient familial **incluant les repas et goûter**

QUOTIENT FAMILIAL	De 0 à 300	De 301 à 400	De 401 à 500	De 501 à 600	De 601 à 700	De 701 à 800	De 801 à 900	De 901 à 1000	De 1001 à 1100
Tarif ½ journée	0,75 €	1,50 €	2,00 €	2,25 €	3,50 €	4,00 €	4,50 €	5,00 €	5,50 €
Tarif journalier	1,50 €	3,00 €	4,00 €	4,50 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €
QUOTIENT FAMILIAL	De 1101 à 1200	De 1201 à 1500	De 1501 à 1700	De 1701 à 2000	De 2001 à 2200	De 2201 à 2500	De 2501 à 2700	De 2701 à 3000	+3000
Tarif ½ journée	6,00 €	7,50 €	8,50 €	9,50 €	10,50 €	12,50 €	13,75 €	14,50 €	15,00 €
Tarif journalier	12,00 €	15,00 €	17,00 €	19,00 €	21,00 €	25,00 €	27,50 €	29,00 €	30,00 €

GRILLE TARIFAIRE CENTRE DE LOISIR  
en fonction du quotient familial **incluant les repas et goûter**

QUOTIENT FAMILIAL	De 0 à 300	De 301 à 400	De 401 à 500	De 501 à 600	De 601 à 700	De 701 à 800	De 801 à 900	De 901 à 1000	De 1001 à 1100
Tarif journée	1,50 €	3,00 €	4,00 €	4,50 €	7,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €	11,00 €
Tarif semaine*	6,00 €	12,00 €	16,00 €	18,00 €	28,00 €	32,00 €	36,00 €	40,00 €	44,00 €
QUOTIENT FAMILIAL	De 1101 à 1200	De 1201 à 1500	De 1501 à 1700	De 1701 à 2000	De 2001 à 2200	De 2201 à 2500	De 2501 à 2700	De 2701 à 3000	+3000
Tarif journée	12,00 €	15,00 €	17,00 €	19,00 €	21,00 €	25,00 €	27,50 €	29,00 €	30,00 €
Tarif semaine*	48,00 €	65,00 €	68,00 €	76,00 €	84,00 €	100,00 €	110,00 €	116,00 €	120,00 €

\* Le tarif semaine s'appliquera uniquement sur la semaine 1, car il est calculé sur 5 jours.

Les prix ci-dessus comprennent les repas de midi et les goûters sauf en cas de pique-nique demandé lors de sortie ou problématique d'organisation temporaire avec le service de restauration.

### **13. Ouverture d'inscriptions, priorité et annulation**

Calendrier 2025-2026 période ouverture inscription :

- Mercredi 2025-2026 : Ouvert depuis mai 2025. Vous pouvez encore inscrire votre enfant tout au long de l'année en fonction des places disponibles.
- Vacances d'Automne : Ouvertures des inscriptions à partir du 15 Septembre 2025.
- Vacances de Noel : Ouvertures des inscriptions à partir mercredi 30 Octobre 2025
- Vacances d'Hiver : Ouvertures des inscriptions à partir du vendredi 02 Janvier 2026
- Vacances de Printemps : Ouvertures des inscriptions à partir du mercredi 25 Février 2026
- Vacances d'été : Ouvertures des inscriptions à partir du lundi 20 avril 2026
- Mercredi 2026-2027 : Ouvertures des inscriptions à partir du mercredi 27 Mai 2026/2027

*Nb : Seront prioritaires durant les deux premières semaines (après ouverture de l'inscription) les enfants déjà inscrit sur l'ALSH dans l'année scolaire en cours et/ou déjà adhérent au CIACU. Une fois passé ce délai, nous acceptons tout nouveau dossier par ordre d'arrivée.*

**Les annulations pourront être prises en compte dans un délai de 2 semaines avant le début de la période de vacances scolaires. Au-delà de cette date, toute inscription est définitive et le coût total vous sera retenu.**

Les journées d'absences ne sont pas remboursées à l'exception des absences accompagnées d'un justificatif (déménagement, changement de situation professionnelle, maladie, accident,). **En cas d'absences répétées et injustifiées, la structure se réserve le droit de reprendre la libre disposition de la place au bénéfice d'une famille en liste d'attente après en avoir averti la famille.**

Le CIACU se réserve le droit de refuser une inscription lorsqu'une ou des périodes n'ont pas été soldées.

Pour toute difficulté de paiement ou tout changement de situation qui vous mettrait en difficulté vous avez la possibilité de prendre rendez-vous avec la responsable qui envisagera des solutions avec vous.

### **14. Les étapes de validation de l'inscription**

Vous recevrez un message de confirmation si l'inscription est validée. La validation comprend plusieurs étapes :

- Envoie du dossier d'inscription et fiche de réservation par la famille
- Message de bonne réception et facture a réglé obligatoirement pour l'inscription (de préférence par virement)
- Règlement effectué (de préférence par virement)

- Message de confirmation d'inscription avec bonne réception du règlement.

**Jusqu'à ce le règlement soit effectué, votre enfant n'est que préinscrit. Au-delà d'un certain délai, le centre se réserve le droit d'inscrire un autre enfant placé sur liste d'attente.**

## **15. Assurances**

L'assurance de notre association ne couvre pas les pertes et vols des effets personnels des enfants pendant le temps d'accueil du centre aéré.

Nous recommandons aux familles de prendre contact avec leur assurance pour souscrire une telle assurance (perte et vol d'objet personnel pendant les temps extra et périscolaires). Notre association n'engage sa responsabilité que si les objets sont confiés par les parents (ou par le responsable légal) au directeur du centre de loisirs (réfèrent sur place), lors de l'accueil du matin, s'il y a une réelle nécessité.

## **16. FAQ**

Une Foire Aux Questions est en libre accès sur notre site internet : [ciacu13.com](http://ciacu13.com), n'hésitez pas à la consulter pour tous renseignements.

Mis à jour le 1<sup>er</sup> septembre 2025, à Aix en Provence.

Signature président CIACU

Signature Responsable ACM



**Association Centre International  
des Arts et Cultures Urbaines**  
associacu@gmail.com  
06 26 46 51 48  
Siret : 479 573 628 00035